EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2020-4

Séance publique du

14 février 2020

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200214-lmc1168951-DE-1-1
Date de signature : 19/02/2020
Date de réception : mardi 18 février 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE DISPOSITIF "ARBRES EN VILLE" LANCE PAR LA REGION SUD PACA

Le 14 février 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/02/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGEY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Christian ROLANDO, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Francis TAULAN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Jules SUSINI, Madame Liliane PIERRON à Madame Dominique AUGEY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE.

Excusés sans pouvoir :
Madame Abbassia BACHI, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Dominique AUGEY donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION
Direction Ressources et Exécution Budgétaire

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 14 FÉVRIER 2020

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGEY
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme SANTAMARIA Danielle

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE DISPOSITIF "ARBRES EN VILLE" LANCE PAR LA REGION SUD PACA- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le réchauffement climatique et la protection de la biodiversité sont des préoccupations majeures de nos sociétés actuelles et par conséquent, des différents acteurs publics. La canicule de l'été 2019 a notamment mis en exergue cette urgence climatique et la nécessité de s'adapter à des pics de chaleur qui seront à l'avenir de plus en plus fréquents.

En 2017, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) a lancé un grand Plan Climat labellisé "Une COP d'avance" et composé de 100 actions concrètes dont les objectifs sont de : développer massivement les énergies renouvelables, encourager de nouvelles formes de mobilité, accompagner les entreprises qui souhaitent agir pour la planète, préserver le patrimoine naturel tout en améliorant le bien-être des habitants.

Reconnue comme « hotspot » en matière de biodiversité au niveau mondial, tout comme en matière de changements climatiques, la Région Sud PACA est un territoire sous tension avec des pressions d'urbanisation forte et une vulnérabilité croissante face aux changements climatiques. Ces enjeux se cristallisent particulièrement dans les villes qui concentrent plus de 80% de la population régionale.

Le développement, le renforcement et la valorisation des zones arborées, grâce aux nombreux services écosystémiques rendus par les arbres, est une réponse à cet enjeu.

Ainsi, la Région Sud PACA a lancé son grand projet de plantation d'un million d'arbres en deux ans d'ici 2021 pour une somme de trois millions d'euros. Ce programme ambitieux "1 million d'arbres", soit 1 arbre pour 5 habitants sur le territoire régional, a pour objectif de planter 200 000 arbres en milieux urbains et périurbains ainsi que 800 000 arbres en forêt afin de veiller au renouvellement des essences adaptées au climat méditerranéen.

Par le lancement de l'appel à projets "Arbres en Ville", la Région Sud PACA entend accompagner plusieurs projets portés par les communes ou EPCI où l'aide s'élèvera à 80% :

- dans des nouvelles zones non arborées,
- pour remplacer les arbres malades,
- ou planter des vergers dans les fermes urbaines, les jardins partagés

Les espèces plantées doivent obligatoirement être des espèces locales adaptées au climat méditerranéen et nécessitant peu d'arrosage. De plus, la Région demandera que tout projet d'aménagement qu'elle financera comprenne au moins 20% d'espaces végétalisés et que tous les lycées plantent au moins 5 arbres dans la cour de leur établissement.

Ce dispositif de soutien financier vient s'inscrire dans la continuité des actions déjà menées par la Ville d'Aix-en-Provence. En effet, entre 2016 et 2019, ce sont 1 619 arbres qui ont été plantés. Le centre-ville a aussi fait l'objet d'une grande opération de végétalisation (places du Palais Comtal, place Saint Honoré, place des Chapeliers, rue Aude, rue Rifle-Rafle…).

Le patrimoine arboré de la commune, bien que remarquable (la Ville compte plus de 30 000 arbres dont 19 121 arbres d'alignement, 11 764 arbres d'ornement et 1 040 souches), présente les spécificités suivantes : vieillissement des sujets, présence du chancre du platane, nombre limité d'essences. Afin de répondre à ces facteurs de fragilisation et préparer l'avenir, la Ville s'est dotée en décembre 2017 d'une Charte de l'Arbre, venant renforcer le plan de gestion différenciée des espaces verts et de voirie.

Constituant un cadre réglementaire en matière de gestion des arbres en milieu urbain, cette charte permet de fournir des outils pouvant servir de référentiel dans les projets d'aménagements urbains, de garantir l'état et la longévité des arbres (taille raisonnée, conditions d'implantations judicieuses…) ou prévoir leur remplacement grâce à des plans pluriannuels.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACTER** l'engagement de la Ville d'Aix-en-Provence dans le dispositif "Arbres en Ville" lancé par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

- **SOLLICITER** les subventions d'investissement éligibles dans le cadre de cet appel à projets

- **AUTORISER** le maire ou l'élu délégué à signer tout document afférent

DL.2020-4 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE DISPOSITIF "ARBRES EN VILLE" LANCE PAR LA REGION SUD PACA-

Présents et représentés	:	50
Présents	:	40
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	50
Pour	:	50
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger

Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/02/2020
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»